

## MARCHÉ PUBLIC

### **Collection de balades de découverte des Hautes Vosges**

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

## PROCEDURE ADAPTEE ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS

**PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES**  
1 Cour de l'Abbaye 68140 MUNSTER



## A. Identification de l'organisme qui passe le marché

### Syndicat mixte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV)

1, Cour de l'Abbaye  
68 140 MUNSTER  
Tél : 03.89.77.90.20  
Fax : 03.89.77.90.30

## B. Mode de passation du marché

Le marché public de la collection de balades de découverte des Hautes Vosges est passé selon une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics). La procédure est la suivante :

- Les candidatures et les offres sont déposées au Parc des Ballons des Vosges, dans une même enveloppe, par les entreprises intéressées, **mercredi 07 juillet 2010, 12h.**
- Les candidatures et les offres sont étudiées par le Président du Syndicat mixte ainsi que par un technicien : Franck Bézannier.
- Le Président engagera éventuellement des négociations avec les entreprises le vendredi 09 juillet matin. **Une personne ayant le pouvoir de négocier au nom de l'entreprise devra être disponible entre 10h et 12h.** Les négociations se feront soit par téléphone, soit sur entretien. Les entreprises seront informées début juillet.
- Le choix du candidat retenu est effectué par le Président du Syndicat mixte, selon les critères formulés dans le présent règlement de la consultation. Il sera assisté d'une commission d'élus du Parc.
- Les autres candidats sont informés dans un délai raisonnable du rejet de leur candidature et de leur offre.  
Le candidat auquel il est décidé d'attribuer le marché produit les pièces et certificats mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics dans un délai qui lui sera précisé par courrier. Dans le cas où il ne fournirait pas ces documents, le marché ne pourrait pas lui être attribué.
- Le marché est signé par le président du syndicat mixte et notifié à l'entreprise attributaire.

## C. Objet du marché

- ❑ Conception de fiches téléchargeables de découverte (itinéraires pédestres) des paysages des Hautes Vosges en trois langues.
- ❑ Edition d'un guide rassemblant les fiches « balades »

## D. Variantes

**Les variantes sont autorisées.**

## E. Contenu du dossier de consultation

- ❑ Le présent règlement de la consultation
- ❑ Le cahier des charges
- ❑ L'acte d'engagement

## F. Forme des candidatures et des offres

**Le dossier contenant candidature et offre doit parvenir au Parc naturel régional des Ballons des Vosges (adresse ci-dessus) sous double enveloppe cachetée :**

- **soit sous pli postal recommandé avec accusé de réception**
- **soit déposé contre récépissé**

Les enveloppes devront être réceptionnées **mercredi 07 juillet 2010**, les plis parvenus hors délai seront renvoyés à leur auteur.

**L'enveloppe générale** portera la mention "*marché public accueil hautes Vosges*". Elle contiendra les deux autres enveloppes **cachetées** : la première portera la mention "*dossier de candidature*", et la seconde "*offre*".

### **Contenu du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature devra contenir les documents suivants, **numérotés dans l'ordre ci-dessous** :

1. une lettre de candidature, type DC4 ou équivalent
  2. une déclaration du candidat, type DC5 ou équivalent.
- NB : pour la rubrique « références » : une liste de **seulement quatre références** récentes de l'entreprise en rapport avec l'objet du marché sera fournie. Ces références devront être **détaillées** : coordonnées complètes du maître d'ouvrage et description de la prestation.
- S'il s'agit d'un groupement : indiquer les références de travail en commun.**
3. une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité.

### **Contenu de l'enveloppe "offre" :**

Les candidats devront renvoyer, datés et signés par eux, les documents suivants, numérotés dans l'ordre ci-dessous :

1. L'acte d'engagement daté et signé.
2. Un tableau détaillant le coût forfaitaire de la mission.
3. Une note méthodologique détaillées.
4. Une note décrivant le fonctionnement projeté et les moyens humains mobilisés.
5. Un calendrier prévisionnel d'exécution de la mission.

### **Prescription de forme des documents demandés :**

- Toutes les pièces du dossier devront être rédigées en langue française.
- Il convient de ne pas oublier sur les pièces photocopiées la mention manuscrite suivante : « je soussigné, atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original, date et signature ».

## **G. Critères de jugement des candidatures**

1. Capacité technique et financière et notamment savoir faire en matière de médiation environnementale.
2. Qualité des références et notamment habitude de travail en commun pour les groupements.

## **H. Critères de jugement des offres**

1. Valeur technique : référence notamment aux notes techniques – pondération : 45%
2. Prix – pondération : 30%
3. Performances en matière de médiation environnementale – pondération : 25%

## **I. Durée de validité des offres**

Les offres resteront valables 90 jours à compter de la date limite de remise des enveloppes (mercredi 07 juillet 2010). Après cette date, celles-ci seront considérées comme caduques.